

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT :

3s. 9d., payable invariablement d'avance.
On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

ANNONCES :

1re insertion, 8 cts. la ligne
2me " etc., 2 cts. "
Pour annonces à long terme, conditions libérales.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Empruntons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE.

Des céréales et de leur culture spéciale.

DU BLÉ.

Le mot céréale s'applique dans notre langue aux plantes farineuses, et il comprend le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le blé d'inde, le sorgho, etc. Les céréales ou du moins les principales d'entr'elles font la base de la nourriture des hommes sur une grande partie du globe. Là même où la culture de la patate a pris une grande extension, le pain de blé, de seigle, d'orge ou de blé-d'inde est encore la principale ressource des populations. Nous traiterons successivement de chaque espèce de céréales en particulier, en commençant par le blé.

Le blé a des usages beaucoup plus importants que nombreux, et qui sont trop généralement connus pour que nous croyons devoir les détailler. Ses tiges (pailles) servent de fourrage et de litière ; on les emploie aussi à divers usages économiques. Ses grains dont on réserve le son pour la nourriture des animaux de la basse-cour, et dont on emploie diversement la farine, soit pour en obtenir du pain ou d'autres pâtisseries, contiennent sous un petit volume, plus de parties nutritives qu'aucune autre substance végétale, et sont considérées à bon droit comme le plus riche produit de la terre.

SES ESPÈCES ET VARIÉTÉS.

Le blé soumis à la culture de temps immémorial, et répandu sur une grande partie de la terre, a éprouvé, plus que toute autre plante, l'influence des causes qui tendent à faire varier les végétaux ; aussi s'est-il modifié à tel point qu'il en existe aujourd'hui des centaines de variétés, et que tous les jours encore nous voyons celles-ci changer et se subdiviser sous nos yeux. Leur grand nombre, leur peu de fixité, et par-dessus tout, la

confusion de leur nomenclature, font qu'il est très difficile de les déterminer avec quelque précision ; et ce qui ne l'est pas moins, c'est de les rapporter à leur souche primitive.

A-t-il existé dans l'origine une seule ou plusieurs espèces de blé ? Ses types se sont-ils conservés jusqu'à nous et peut-on les retrouver parmi les nombreuses variétés qui existent ? Ces questions, probablement, ne seront jamais résolues, ou plutôt elles le seront de diverses manières, comme elles l'ont été jusqu'à présent. Mais, ce qui est évident, c'est qu'il est bon pour les cultivateurs de pouvoir reconnaître ses variétés, ou du moins les principales d'entr'elles, vu que leurs différences ne se bornent pas à la couleur, à la forme de l'épi ou à quelques autres caractères extérieurs, mais s'étendent presque toujours, aux qualités économiques et agricoles.

Le naturaliste Linné, qui a classifié toutes les plantes connues de son temps, avait admis sept espèces différentes de blé cultivé ; cinq parmi le blé ras, et deux parmi le blé à barbe.

Aujourd'hui, voici ce qui est admis parmi tous les agronomes ; le blé originairement ne formait qu'une seule et même espèce, qui s'est depuis modifié en cent manières.

En Canada, nous ne possédons encore que peu d'espèces de blé, mais comme nous en recevons pour ainsi dire de nouvelles espèces tous les ans, nous allons nous appliquer à faire connaître les principales qui existent ici ou en Europe.

BLÉS ROUGES ET BLÉS BLANCS.

Parmi les variétés du blé, il s'en trouve à grain blanc et à grain rouge ou rougeâtre. Les premiers désignés sous le nom de blés-blancs, sont regardés comme les meilleurs de tous. Partout où on les a introduits, les cultivateurs en ont été extrêmement satisfaits. Ils ne sont pourtant pas sans défauts ; ils donnent une pâte trop courte et moins liée que celle des blés rouges. Cela tient à ce qu'ils contiennent une trop grande proportion d'amidon, et pas assez de gluten. Mais pour obvier à ce

défaut, il suffit de mettre le son dans l'eau bouillante, et après l'avoir retiré, se servir de cette eau qui contient alors beaucoup de gluten, pour délayer la farine et faire la pâte. Voici les principaux caractères qui le distinguent : Son épi est blanc, ramassé, presque carré, grain blanc et arrondi, ses balles sont élargis et pressés.

Les blés rouges sont le plus souvent sans barbes, ils sont productifs, rustiques et convenables aux terres fortes. Le grain est plus coloré que celui des blés à balle blanche ; ils sont de fort bonne qualité.

BLÉS DURS ET BLÉS TENDRES.

Les blés durs ne donnent que soixante et dix parties de pain sur cent parties de farine, tandis que les blés tendres et les blancs spécialement, en donnent quatre-vingt-dix. Ce serait une grande raison pour préférer les derniers. Toutefois, les blés durs ont aussi leurs avantages ; le pain fait avec leur farine, quoique moins blanc, est plus savoureux, sèche, et durcit moins promptement, et paraît être plus nutritif. Il est bon de remarquer aussi que les blés durs sont d'une conservation plus facile que les blés tendres.

En général, les climats chauds donnent des blés durs, tandis que les climats froids comme le nôtre sont plus propres aux blés tendres. Voici les principaux caractères des blés durs : Epi droit, ayant presque toujours la forme d'un cylindre, barbes très longues et raides, grain long, très-dur et glacé ; paille raide et dure.

Les blés tendres ont l'épi gros, large, ses barbes sont blanches, le grain est blanc, oblong, tendre et d'un bon produit.

BLÉ ROUGE ANGLAIS.

L'épi de cette espèce est d'un rouge clair, souvent doré, son grain qui est le plus fin des blés rouges, est de très-bonne qualité. Ce blé est hâtif, assez sujet à s'égréner et doit être, pour cette raison, coupé un peu avant sa complète maturité. Il est assez généralement regardé comme s'accommodant mieux d'un terrain médiocre, que la plupart des autres espèces. Il est sans barbes.

BLÉ RENFLÉ OU POULARD.

Cette espèce se distingue par les caractères suivants : épi barbu, carré, compacte, ordinairement à quatre faces égales. Ces balles sont gonflées, courtes, plutôt refermées qu'écartées à leur sommet : grain oblong ou raccourci ; paille dure et pleine, surtout à la partie supérieure.

Ces blés sont rustiques, vigoureux et productifs ; ils ont une paille haute, forte et résistable, qui les rend moins susceptibles de verser que ceux à la tige creuse ; ce qui joint à leur force de végétation et d'absorption, les rend propres à être semés sur des défrichements nouveaux, dans des terrains bas, humides, ou qui sont trop riches en humus pour que les autres blés y viennent bien. Leur grain est inférieur en qualité à celui des blés ordinaires ; il rend à la mouture beaucoup de son, une farine médiocre, et a, par cela, une moindre valeur sur les marchés. Il est tendre dans quelques variétés, demi-dur et même presque dur dans d'autres.

Ces blés sont barbus et doivent être semés l'automne. Sa paille est peu estimée, à raison de sa dureté, qui est souvent telle que les bestiaux la refusent tout à fait.

BLÉ DE MIRACLE OU BLÉ DE SMYRNE.

Cette espèce n'est qu'une variété du blé renflé. L'apparence extraordinaire de son épi, large, épais, et qui présente comme une masse de plusieurs épis soudés ou greffés les uns sur les autres, a déjà depuis longtemps fait de ce blé un objet d'intérêt pour les cultivateurs français ; chacun d'eux l'a essayé, et beaucoup y ont renoncé après quelques années d'épreuve, parce qu'il est difficile sur le terrain, qu'il est sensible au froid et que son grain, quoique plus rond, plus jaune et plus beau que celui des autres blés renflés, paraît ne leur être pas supérieur en qualité. Ce sera toujours une variété curieuse, mais il est probable qu'on ne parviendra que difficilement à le conserver tel qu'il est surtout dans la grande culture. Il lui faut une terre à la fois riche et très saine ; dans une terre médiocre, il dégénère promptement et reprend un épi simple.

Il y a déjà bon nombre d'années, le Rév. M. Léon Gin-gras, prêtre du Séminaire de Québec, mort depuis à Paris, en emporta quelques grains en revenant d'un voyage en Orient. Depuis, ces quelques grains répandus dans quelques-unes de nos paroisses, se sont considérablement multipliés. Aujourd'hui, la Baie St. Paul où il a été importé par M. l'abbé Trudelle, actuellement curé de St. François de la Rivière-du-Sud, le cultive en assez grande quantité. Ce même Monsieur vient d'envoyer quelques épis à l'École d'agriculture de Ste. Anne où on ne manquera pas de l'expérimenter dès l'été prochain. Il a été récolté en Canada des épis de ce blé qui ont donné jusqu'à cent grains. Un tel rendement est bien propre à décider les cultivateurs à en faire l'essai.

BLÉS D'AUTOMNE ET BLÉS DU PRINTEMPS.

En Canada, les blés d'automne offriraient une grande ressource ; cependant ils sont encore très peu répandus, surtout dans la province inférieure. De plus, ceux qui le cultivent depuis plusieurs années ont observé qu'il se détériore promptement et que la semence a besoin d'être renouvelée souvent. Malgré ce désavantage, nous croyons qu'on devrait s'efforcer de le répandre partout, vu les grandes ressources qu'il procure.

Tous les blés renflés ou Poulards sont des blés d'automne ; ils sont tous barbus. Le blé d'Odessa sans barbes est également un blé d'automne quoiqu'il puisse mûrir lorsqu'il n'est semé qu'au printemps.

Le blé Hérisson qui est remarquable par son épi compact, d'une forme irrégulière, un peu contourné, hérissé de barbes très nombreuses, dont le grain est court, rougeâtre, qui talle beaucoup, est aussi du blé d'automne.

Maintenant, si on nous demande quelle différence existe entre les blés d'automne et les blés du printemps, voilà ce que nous répondrons : Les blés d'automne diffèrent des blés du printemps non par des qualités inhérentes à leur nature, mais seulement par des qualités acquises, par une habitude de tempérament qui

résulte d'une longue succession de semis dans la saison d'automne. Il en est des végétaux comme des animaux, par une habitude prolongée, on les rend capables de supporter les rigueurs d'un climat pour lequel ils n'étaient pas faits. Plusieurs agronomes ont même soutenu que l'on pouvait faire à volonté, en trois ou quatre ans, d'un blé d'automne un blé de printemps et d'un blé de printemps un blé d'automne. Mais cette assertion nous paraît très hasardée, et nous serions loin de conseiller aux cultivateurs de se livrer aux essais de ce genre en grand.

Quant aux blés du printemps, toutes les espèces que nous possédons ici, à l'exception d'une, appartiennent à cette catégorie. De plus, les blés connus sous les noms de blé barbu, blé ras, blé de la mer noire, blé de la Russie, blé Laurent, etc., appartenaient tous à quelques-unes des espèces décrites plus haut.

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Le pays vient de faire une épreuve qui est toute à sa gloire et à sa louange ; et qui lui a clairement démontré que dans un danger pressant il peut compter sur une jeunesse nombreuse et qui a toute la bravoure et la valeur guerrière de ses ancêtres. Non, jamais il n'a été donné à un peuple un spectacle plus digne d'éloges que celui dont le Canada vient d'être témoin. Jamais des pères de famille, des jeunes gens de tous les états n'ont montré plus d'élan, plus d'empressement à se rendre au premier signal des autorités militaires, à courir à un appel aux armes. La France elle-même, qui pourtant porte si haut son drapeau sur les champs de bataille, aurait applaudi à nos volontaires, si elle avait pu être témoin de leur entrain, de leurs ardents désirs de courir à la rencontre d'un ennemi, qu'on disait être double, triple en nombre.

Nous savions que la race des héros de Chateauguay, de Carillon, etc, n'était pas entièrement éteinte ; mais nous ignorions que l'exemple de ces glorieux ancêtres avait pu transformer chaque canadien en un soldat sans peur.

Aujourd'hui, le danger sans être entièrement disparu, paraît être éloigné, et il est possible qu'une partie de nos miliciens retourne dans ses foyers sans en être venu aux mains. Cependant, nous croyons que la preuve, si fortement acquise de la bravoure de nos volontaires, est un résultat capable de dédommager, et au delà, des contre-temps, des dépenses, des frayeurs qui ont été les conséquences presque inséparables de l'appel aux armes.

Maintenant, quand nous serons interrogés sur le compte de nos soldats *de fraîche date*, nous pourrons répondre, sans crainte de nous tromper, ce que répondit un général français à qui on demandait ce qu'il pensait des Zouaves : Les Zouaves, dit-il, ce sont des êtres extraordinaires, ils ont de la poudre dans le sang, et des cœurs de héros dans la poitrine. Nous aussi canadiens, nous pouvons dire de nos chers compatriotes qui ont naguère revêtu l'uniforme et attaché la carabine à leur bras, pour la défense de nos familles, de nos biens et de tout ce que nous avons de plus cher,

qu'ils ont de la poudre dans le sang, des cœurs de héros dans la poitrine. Gloire à eux, donc ; oui gloire aux volontaires de Québec, de Lévis, des Trois-Rivières, de Montréal, de Terrebonne, d'Hochelaga, de Kingston, Toronto, Hamilton, etc., et leurs chefs. Gloire et honneur aux volontaires du Bas-Canada ! gloire et honneur aux volontaires du Haut Canada ! Et reconnaisance aux autorités civiles et militaires qui se sont empressées de nous mettre en garde contre un coup de main ; et aux citoyens de Québec et d'ailleurs, qui ont en quelque sorte partagé les sacrifices des volontaires en venant libéralement au secours de leurs familles !

Nous devons aussi un tribut d'éloges à nos compatriotes irlandais pour leur empressement à suivre les sages conseils de leurs supérieurs ecclésiastiques ; ce qui n'a pas empêché que leur fête patronale a été partout célébrée avec la plus grande pompe. A Québec, à Montréal, à Toronto, à Kingston, à Hamilton, dans toutes les localités, l'union, la paix n'ont cessé un instant de régner.

A Kingston, les membres de la société de St. Patrice ont fait une démonstration qui témoigne hautement en faveur de leur patriotisme, et ont passé une résolution qui mérite bien de trouver place ici. Proposé par James O'Reilly C. R., secondé par Daniel Maccaron, avocat : " Que cette société apprend avec un profond regret que cette Province est menacée d'une invasion par des troupes des Etats-Unis, et que la majorité de ces troupes se compose d'hommes de même origine que nous. Les Irlandais du Canada ont toujours professé une loyauté proverbiale pour la couronne de la Grande-Bretagne, et ils sont encore prêts, comme ils l'ont toujours été, à défendre leurs droits et leur liberté, tant civile que religieuse ; droits et libertés dont ils jouissent avec bonheur en Canada ; et que dans le cas où leur patrie adoptive serait attaquée, les membres de cette société s'engagent eux-mêmes à assister le gouvernement de la Reine de toute l'énergie de leur pouvoir, en repoussant l'ennemi étranger, de quelque direction qu'il vienne. "

Nous apprenons à l'instant que les Irlandais d'Ottawa ont passé une résolution analogue à celle que nous venons de citer.

A propos des volontaires, voici un incident qui mérite d'être signalé. A la première nouvelle d'une invasion par les féniens, un vétéran de 1812, le colonel de Hertel, demeurant à Hawkesbury, oubliant son âge avancé se fait transporter en présence d'une compagnie de volontaires et leur dit : " j'ai servi pendant cinquante-deux ans, et aujourd'hui dans l'impuissance de porter les armes, je suis encore avec vous de cœur. " En achevant son discours, il embarqua dans une voiture pour retourner à sa maison ; il fallut environ cinq minutes pour s'y rendre. Lorsqu'il arriva il était mort !

Ces dernières paroles de ce vénérable vieillard n'étaient-elles pas plus que suffisantes pour porter l'enthousiasme dans tous les cœurs ; et ceux qui les ont entendues pourront-ils jamais les oublier !

Nous accusons réception des deux derniers numéros de l'*Echo de la France*. Cette publication mérite d'être

encouragée, si nous la jugeons d'après les rares livraisons que nous avons reçues. Nous n'avons encore en notre possession que les 2, 3, 14, et 15èmes numéros.

La dernière livraison de l'*Echo du Cabinet de Lecture* contient une magnifique notice biographique du Révd. Messire Dominique Granet, V. G. et 11em supérieur du Séminaire de St. Sulpice de Montréal. La lecture de ce travail nous porte à croire que le biographe de ce vénérable prêtre a vécu dans son intimité et a été à même d'apprécier sa tendre piété, son immense charité et ses autres vertus qui le rendait cher à Dieu et à ses semblables.

Nous avons reçu le dernier numéro du journal "*Le Nord*" qui se publie à Ste. Scolastique. Nous regrettons que cette feuille ne nous parvienne que très rarement, car son esprit de modération, son impartialité, l'habileté qu'elle a déployée dans la défense d'un membre de la chambre, qui pour être sous le coup d'une grave accusation, ne nous paraît pas moins mériter toute la sympathie de ses concitoyens, etc., nous font trouver un grand intérêt à sa lecture.

La dernière livraison du *Foyer Canadien*, sous le titre "*Chronique*," contient une étude pleine d'intérêt sur la question de réciprocité entre les Etats-Unis et le Canada. De plus, dans ce même article, M. E. Gérin fait ressortir avec beaucoup d'habileté l'analogie frappante qui existe entre les événements qui s'accomplirent en Canada, en 1837, 1838 et 1839, et qui viennent d'avoir lieu à la Jamaïque. En un mot, l'ensemble de cette *Chronique*, les *Etudes Classiques*, par M. Raymond, la *Littérature* et les *Variétés* font de ce numéro un tout très-intéressant. Ceux qui auront souscrit à cette publication avant le 15 avril, auront seuls droit à la prime promise, c'est à-dire, le portrait de notre historien, M. Garneau.

Le Rvd. M. Bayle, dont la réputation comme homme de science et comme théologien est bien établie dans Montréal et même dans le pays, vient d'être nommé supérieur de la maison de St. Sulpice de Montréal. Il est entré dans ses fonctions de supérieur le 14 de ce mois.

Nous avons appris avec plaisir, par le *Journal des Trois-Rivières*, que douze missionnaires des townships de l'Est se sont réunis, le 14 du présent, au chef-lieu du comté d'Arthabaska, pour présenter au conseil des maires un règlement qui a pour but d'empêcher les excès de l'intempérance, et de faire renaître, dans ces localités, la paix, l'union, l'amour du travail que la belle société de tempérance y avait implantés, il y a quelques années, et que l'ivrognerie fait disparaître rapidement. Ils y rencontrèrent douze maires réunis; la moitié et plus leur fit le plus bienveillant accueil, mais, à la honte de notre sainte religion et des amis de l'ordre, quelques-uns leur firent une rude et malhonnête opposition. Mais disons-le avec un légitime orgueil, ils ne purent réussir dans leur dessein diabolique, et le règlement fut adopté par dix voix contre quatre. Nous souhaitons à ces dévoués missionnaires et à ceux qui les soutiennent dans leur entreprise, toute de charité et de dévouement, un succès complet.

Maintenant quittons un instant notre pays où l'agitation et l'inquiétude sont un peu partout, pour aller nous reposer à l'ombre du trône pontifical, qui lui aussi est fortement menacé mais n'est nullement ébranlé. Là nous verrons notre vénérable Pontife Pie IX oubliant ses propres douleurs, ne s'occuper que des fléaux, des calamités qui menacent d'envelopper, dans un même tourbillon, ses fils dévoués et ses enfants infidèles et ingrats. Là, se reposant dans sa foi inébranlable, et n'écoutant que sa tendresse et son amour, nous le verrons inviter les coupables à se rendre au Golgotha, à mêler leurs larmes de repentir au sang que l'agneau sans taches verse sur le calvaire. Il dit à ses fidèles disciples: "Que la croix de Jésus soutienne vos pas dans la voie des épreuves et de la persévérance; attachez-vous y de plus en plus comme à votre seul ancre de salut." Il s'adresse aussi aux puissances de la terre par l'organe de son ministre secrétaire d'Etat. En effet, une dépêche d'une très-haute importance vient d'être adressée à tous les agents diplomatiques du Saint Siège à l'étranger, par son Eminence le cardinal Antonelli. "La France s'éloigne de Rome, dit-il, en résumé, dans quelques mois son drapeau aura disparu, le dernier de ses soldats aura franchi l'enceinte de la ville Eternelle pour se rendre dans ses foyers! Alors, que verrons-nous? Le Pape restera seul en Italie, avec une armée faible, un territoire insignifiant et entouré par un voisin jaloux, ambitieux, dont le plan hautement proclamé et jamais désavoué, consiste à faire de Rome le siège et la capitale du Royaume d'Italie." Son Eminence se livre ensuite à une étude approfondie de la mauvaise foi du Piémont. Après l'historique le plus complet de la question italienne, il fait l'exposé le plus intelligent et le plus vrai des éventualités qui peuvent suivre l'abandon de Rome par la garnison française. S'appuyant sur l'expérience du passé, il trace d'une main sûre les moyens moraux que le gouvernement de Victor Emmanuel va appeler à son secours. "Toutes les ruses grossières de Garibaldi, de Cialdini, de Fanti vont encore être mises en œuvre, dit-il. La corruption, l'intervention sous le faux prétexte que l'ordre public et la justice la réclament; les excitations, les accusations sans fondement, les calomnies les plus atroces, tous les moyens les plus iniques seront encore à la disposition de ces bandits sans foi et sans conscience. Qu'en résultera-t-il? Le Pape déjà réduit à la plus grande gêne à l'intérieur, par suite de l'invasion de la plus grande partie de ses Etats, se verra comme enfermé dans un cercle de fer, bloqué de toutes parts par la révolution et par les siccaires de Victor Emmanuel. Et alors, le Pape et ses sujets fidèles seront exposés à des maux de tous genres, et il ne restera plus au chef de la catholicité que de chercher, comme déjà son salut dans la fuite!!! Voilà les conséquences prévues par l'éminent secrétaire d'Etat de Pie IX. Sa connaissance des choses et des hommes, sa haute intelligence, tout nous porte à croire que toutes ses prévisions se réaliseront à la lettre, si la France ne revient sur ses pas, et comme le disait dernièrement au sénat français un de ses membres distingués, si elle ne laisse

au moins à Rome une compagnie à l'ombre de son drapeau.

S'il y a des défections bien déplorable en Italie, si l'Église a à gémir sur l'aveuglement de plusieurs de ses enfants, d'un autre côté, elle goûte des joies inefables à la vue des conquêtes qu'elle fait tous les jours au sein de l'erreur. Dernièrement encore, un ministre remarquable par ses vastes connaissances et ses talents distingués, le Révd. Philippe Gordon, maître-ès-arts de l'Université d'Oxford et pasteur d'Annington, vient d'entrer dans le sein de l'Église catholique. Ce nouveau converti, avec sa femme et ses quatre enfants, a fait sa première communion, il y a quelques semaines, dans l'Église de l'Oratoire de Londres. Il a reçu la sainte hostie des mains de son frère aîné, qui l'avait précédé dans l'Église catholique et est actuellement prêtre de la Congrégation de St. Philippe de Néri.

CORRESPONDANCES.

Exposition provinciale de 1865.

(Suite, voir les Nos. du 16 nov. et du 16 déc. 1865, et 1er mars 1866.)

AUTRES ESPÈCES À LAINE LONGUE.

Beaucoup de moutons de diverses races sont entrés au concours dans cette section. Mais les exposants ne paraissent pas bien connaître ce qu'il faut comprendre par laine longue et laine courte, ou plutôt *laine rase*. Ils voulaient qu'un mouton qui avait la toison un pouce ou deux plus longue qu'un autre, dût remporter le prix. De là désappointement et murmure de plusieurs.

Il est bien certain que les moutons primés n'étaient pas les meilleurs de leur race. Le jury a dû préférer ceux qui se rapprochaient le plus des conditions voulues. Les premiers prix ont été pour MM. Robinson et Winterbottom de Lacolle, G. Ouellet, de Terrebonne, S. Bessette de St. Mathias; les seconds prix, pour MM. D. Martin, du St. Esprit, Th. Guy, d'Oshawa, E. Roy, de St. Pie, G. Miller de Markham, et J. B. Dagenais de Ste. Rose.

Le mouton à longue laine se distingue de celui à laine courte, en ce que chaque brin (et non la mèche) est plus gros à sa racine qu'à son sommet. Celui à laine courte, à le brin de laine de même grosseur d'un bout à l'autre. C'est ce qui fait la distinction entre les laines propres à la carde, et celles propres au peigne, *combing and carding wool*, comme on la désigne dans les manufactures en Angleterre. La longue est pour le peigne, et la courte pour la carde.

Parmi nos moutons canadiens, il y en a à laine longue et à laine courte. Mais comme nos cultivateurs ne font pas de draps fins à la maison, peu leur importe de séparer les laines, dès qu'elles ne sont pas absolument trop grosses, et en poil de chien, ce qui l'empêcherait absolument de prendre la teinture.

Une livre de laine employée chez nos cultivateurs, en vaut deux en toison. Dans un pays de manufactures, comme la France et l'Angleterre, une livre de laine manufacturée vaut en moyenne quatre livres de laine brute. Ceci ne comprend pas certains ouvrages extra en laines, qui sont souvent d'un prix très-élevé.

LE SOUTHDOWN.

L'exposition des southdown a été très-remarquable, tant

sous le rapport des formes que sous celui de la laine. Il y avait des béliers de toute beauté, parmi lesquels on en remarquait un importé à un haut prix, provenant du fameux troupeau de Jonas Webb. Webb a fait pour le southdown ce que Bakewell a fait pour le dishly ou leicester.

Le southdown est un bon mouton dans un pays de manufactures, où la laine douce et aisée à filer est recherchée. La chair est excellente. Il réussit très-bien en Canada, là où il trouve des soins convenables. Il est très-profitable. Mais il ne convient nullement à ceux de nos cultivateurs qui laissent leurs moutons prendre soin d'eux-mêmes, et jeuner quand ils ne trouvent pas assez de nourriture pour faire leurs trois repas. Il n'y a pas de mouton qui prenne une apparence plus misérable lorsqu'il est mal nourri; et il diminue tellement qu'il ne donne plus aucun profit, malgré son excellente constitution. Il est moins sujet aux maladies que les autres races.

Les premiers prix ont été pour MM. H. Spencer, N. S. Toms, tous deux de Whitby, H. C. Les autres prix pour MM. G. Miller de Markham, F. Walker de Chambly, et C. Pierce de Stanstead, B.-C. Il y a eu 45 entrées par six exposants seulement.

LE CHEVIOT.

Cette race est tellement améliorée aujourd'hui qu'elle ressemble au leicester. Seulement elle est plus petite. Les cheviots qui ont paru à l'Exposition ont donc pu passer pour des leicesters aux yeux de plusieurs. Ils avaient tous à peu près le même mérite. Les prix ont été donnés d'après certains signes plus ou moins marquants, souvent assez difficiles à saisir. Si les éleveurs continuent dans cette voie, ces deux races seront bientôt confondues. Le bon cheviot ordinaire serait un mouton profitable au commun des cultivateurs canadiens. Il est très-rustique, et donne une laine passablement fournie, et assez fine. Il est assez gras eu égard aux pauvres pâturages où on le condamne quelquefois à vivre. Il ressemble au mouton canadien dans ses habitudes. Croisé avec lui il améliorerait beaucoup notre race indigène.

Nos moutons ont besoin de sang étranger. Il y a beaucoup de troupeaux qui sont de même sang depuis leur importation en Canada. Toutes leurs imperfections se sont pour ainsi dire confondues avec eux. Aussi sont-ils réduits à n'avoir aujourd'hui ni laine ni viande.

Il y a eu dans cette section 29 entrées, dont 8 pour les Canadiens français. M. D. Elliot de Grafton a remporté cinq premiers prix, et deux seconds prix. M. Ths. Guy d'Oshawa a eu les quatre seconds prix.

Les exposants Canadiens qui avaient de bien beaux moutons aussi étaient MM. Et. Poulin, de Ste. Marie, et J. B. Dagenais, de Ste. Rose.

MÉRINOS—SAXONS.

Les mérinos exhibés étaient des mérinos espagnols, et leur toison d'une finesse étonnante. Laid d'apparence, et petits de taille, ils n'ont que la beauté de leur laine pour les recommander.

Quand on sait ce qu'une toison de mérino manufacturée, peut rapporter en argent, on ne s'étonne plus du prix que l'on attache à ces moutons.

Le bélier qui a remporté le premier prix avait donné trente-neuf livres de laine grasse le printemps dernier. Il avait coûté trois mille piastres (greenback) à son propriétaire M. Pierce de Stanstead.

D'autres exposants, mais plus modérés, demandaient cent quarante piastres pour un agneau.

Les mérinos sont entre les mains de quelques cultivateurs et

amateurs des Cantons de l'Est, où ils prospèrent sous des soins appropriés. Quand le Canada sera plus vieux, et que ses manufactures pourront utiliser ces belles laines, l'élevage de mérinos sera très profitable. Les béliers exhibés étaient, au dire des connaisseurs, difficiles à surpasser.

MOUTONS GRAS.

Il n'y en a eu que cinq d'exposés. Les premiers prix ont été pour MM. J. Scott de Montréal, et Geo. Smith de Lachine. Les seconds prix pour MM. D. Laird, de Laprairie et J. Scott.

REMARQUES.

L'un des avantages des grandes expositions est que chacun peut choisir le reproducteur qui convient à son troupeau et à ses pâturages. Il est inutile de choisir une race de taille élevée, si on n'est pas décidé à la nourrir convenablement. Il n'en résulterait que des sujets abâtardis. Mieux valent nos troupeaux ordinaires; ils sont chétifs à la vérité, mais ils vivent là où d'autres creveraient de faim.

Si petits que soient nos moutons canadiens non améliorés, ils donnent cependant plus de viande que n'en donnaient les moutons en Angleterre, avant qu'on les eut améliorés. Nous voyons par un rapport statistique fait au commencement du siècle dernier, en 1710, sous la reine Anne, que les moutons au marché de Smithfield, à Londres, ne pesaient en moyenne à l'âge d'un an et plus, que vingt-huit livres en viande, et les agneaux dix-huit livres. Nos moutons donnent aujourd'hui sur nos marchés de campagne en moyenne, trente-cinq livres en viande, pour les âgés, et vingt-une livres pour les agneaux.

Mais cet état de choses est bien changé en Angleterre. Dès la fin du siècle dernier, en 1793, on évaluait la pesanté moyenne d'un mouton, aux marchés de Londres, à quatre-vingt livres, et celle d'un agneau à cinquante livres de viande. Aujourd'hui on en trouve de cent livres et plus.

En Angleterre les moutons de boucherie valent donc en général, aujourd'hui, quatre fois autant qu'il y a 150 ans. Cela est dû à l'industrie de l'homme, qui à force de soins étudiés et méthodiques, est parvenu à transformer tellement les races primitives, qu'elles sont devenues en quelque sorte des races toutes nouvelles.

Quant à nous, mettons nos longs hivers en ligne de compte, et ne soyons pas si ambitieux que les anglais. Mais sans vouloir aller si loin qu'eux, nous pouvons toujours augmenter considérablement le poids et la toison de nos bêtes à laine, et par là même la richesse du pays; puisqu'une surabondance de laine indigène sur nos marchés ne manquerait pas de donner lieu à l'établissement de nombreuses manufactures pour les acheter. C'est alors que nos cultivateurs comprendront toute l'importance qu'ils doivent mettre dans l'élevage des moutons de bonnes races.

(A continuer.)

P.

Choix de la graine de tabac.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu sur le numéro 13 de la *Gazette des Campagnes* (année 1865) votre article sur la graine de tabac, dans lequel vous faites la remarque qu'il serait important de savoir si les produits de la graine étrangère obtenus en Canada ont subi quelques modifications sous l'influence de notre climat; ou en d'autres termes, si la graine du Connecticut ou de la Havane importée, donne du meilleur tabac que celle du Connecticut Canadien, ou du Havane Canadien.

Vous me permettrez, M. le Rédacteur, de vous faire part des expériences que j'ai faites pour m'assurer quelle différence il pouvait se rencontrer dans le tabac provenant de graine importée, et celui produit de graine récoltée en Canada. Voici comment je procédai pour obtenir cet objet.

Pendant quatre années consécutives, je plantai dans un même champ, cent pieds de tabac du Connecticut, de la Havane, du Kentucky, de l'Ohio, du Maryland, de la Floride et du Missouri, provenant de graine importée, et j'en plantai autant des mêmes variétés, provenant de graine récoltée en Canada. Ils furent plantés le même jour, et je leur donnai indistinctement les mêmes soins de culture et de préparation. L'expérience fut donc complète, du moins, je le crois; en voici maintenant le résultat:

Les deux tabacs ont mûri au même temps: le produit de la graine importée a été, chaque fois, supérieur au produit de graine canadienne, tant sous le rapport de la qualité que sous celui de la quantité.

La graine importée donne des plantes plus vigoureuses, dont les feuilles plus longues et plus larges, ont, lorsqu'elles sont séchées et préparées, une plus belle couleur, et cette couleur est plus égale sur toute l'étendue de la feuille: le fumet et l'arôme du tabac sont plus doux et plus exquis.

D'après ces expériences, je suis d'opinion que toute graine de tabac du Connecticut, de la Havane, ou autre, importée ici, donnera un meilleur tabac, que la graine récoltée en Canada: et que le produit de toute graine transportée de son sol natal en un climat étranger, finira bientôt par dégénérer, si on n'a le soin de la renouveler souvent par de nouvelles importations.

En terminant cet article sur la graine de tabac, permettez-moi de dire à ceux de vos lecteurs qui ignorent le fait, que la graine de tabac se conserve bonne pendant plusieurs années, et que l'on réussit tout aussi bien avec de la graine vieille de 6 à 7 ans qu'avec de la graine de la récolte précédente.

Je profiterai aussi de l'occasion, pour informer les personnes qui désireraient se procurer un peu de graine de tabac à grandes feuilles du Connecticut (le plus profitable pour le Canada) que, sur leur demande, je me ferai un plaisir de leur en fournir gratuitement.

DR. F. L. GENARD.

St. Jacques de l'Acchigan, 20 mars 1866.

Nos remarques sur la culture du chanvre, sont forcément remises au prochain numéro.

RECETTE.

Nouvelle méthode de faire le beurre.

La meilleure manière de faire du beurre, d'après la *Revue d'Economie Rurale* c'est de verser la crème dans un sac de toile; ensuite on attache le sac et on le place dans un trou creusé dans le sol, que l'on recouvre ensuite de terre. Il doit y rester pendant 25 heures, après quoi on le tire du trou et l'on trouve que la crème est devenue très-ferme. On la broie alors dans un mortier avec un pilon en bois, en y ajoutant un demi-verre d'eau pour séparer le beurre, opération qui ne dure pas deux minutes. C'est ainsi qu'on fait le beurre aujourd'hui en Normandie ou dans le Berry; car ce moyen est non-seulement une économie de temps ou de travail, mais on obtient une plus grande quantité de beurre de la crème, et sa qualité est excellente. Quelques personnes mettent le premier sac dans un second, afin d'éviter le contact trop immédiat de la terre avec le beurre.

(Pour la Gazette des Campagnes)

DU LUXE ET DES VAINES PARURES

AU POINT DE VUE CHRÉTIEN ET CATHOLIQUE.

II. OÙ NOUS EN ÉTIONS EN FAIT DE LUXE ET DE VAINES PARURES, ETC. ETC., IL N'Y A PAS ENCORE UN DEMI-SIÈCLE.

(Suite.)

On savait encore que l'état d'une âme se manifeste sur le visage et que plus l'âme est sainte et pure, et plus le visage est beau et inspire de la vénération, aux regards de quiconque n'a pas un cœur gangrené par le vice. Et on ne connaissait pas encore le secret de dépouiller l'âme des vertus chrétiennes, pour donner au visage une beauté empruntée, qui se fane bientôt pour laisser apparaître sur le front la laideur de l'âme. C'était encore bien, puisque Salomon a dit que *la sagesse de l'homme luit sur son visage* et que, par conséquent, l'orgueil de l'homme doit aussi s'y faire voir.

Enfin, les personnes du sexe savaient que, pour être respecté, il faut savoir en imposer à la *concupiscence de la chair* par une tenue parfaitement conforme aux règles de la modestie chrétienne, dans la manière de se vêtir. Elles savaient que dès qu'une personne oublie ces règles, elle alimente des passions funestes qui violent toujours le respect qu'on doit avoir pour elle. Elles savaient enfin que les femmes chrétiennes sont les *coadjutrices* de la bienheureuse Vierge Marie, en tout ce qui regarde la modestie et que, en conséquence, elles manquent à leur mission du moment que, dans leurs vêtements, elles se mettent en opposition avec leur modèle. C'est pourquoi, les femmes s'habillaient sans vanité et sans prétention; elles faisaient bien.

Voyons maintenant ce qui résultait de cet état de société, dirigée par l'influence de principes chrétiens.

Le prophète-royal a dit : *Heureuse la nation qui a le Seigneur pour son Dieu. Cette nation est heureuse, parce que Dieu est pour elle, et si Dieu est pour nous, dit St. Paul, qui sera contre nous? Cette nation est heureuse, parce qu'elle est dirigée par l'Esprit de Charité, qui l'affranchit de l'esclavage du monde, de la chair et de satan, suivant cette parole divine : Or le Seigneur est Esprit : et où est l'Esprit du Seigneur, là aussi est la liberté; la vraie liberté, celle des enfants de Dieu; celle qui fait dire par le vénérable pontife Pie IX aux puissances de la terre, conjurées contre lui : nous ne pouvons pas; cette liberté qui faisait dire au bienheureux St. Pierre : Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes. Cette nation est heureuse, parce que le règne de Dieu, c'est la paix des âmes, c'est l'union des cœurs, c'est surtout la charité, qui tend incessamment à mettre les enfants de Dieu dans l'unité d'un même esprit, comme le commandait le Sauveur, dans cette divine prière : Père Saint, je ne vous prie pas pour eux (ses apôtres) seulement, mais encore pour ceux qui doivent croire en moi par leur parole; afin que tous ensemble ils soient un, comme vous, mon Père, vous êtes en moi, et moi en vous; qu'ils soient de même un en nous, afin que le monde croit que vous m'avez envoyé.*

Si l'on excepte quelques écarts, c'était bien là l'état social des habitants de nos campagnes catholiques, sous l'influence du règne de Dieu. De même que, selon la remarque de l'auteur de l'*Écclésiaste*, tous les fleuves tendent vers la mer, pour s'y unir, ainsi toutes les volontés tendaient vers Dieu, principe et fin de toutes choses, pour s'y mettre en harmonie, dans un même esprit, comme dit l'Apôtre. Aussi il y avait harmonie entre le curé et ses paroissiens, harmonie entre le père et ses enfants; harmonie dans les croyances religieuses, dans les vêtements,

dans les chants de l'Église, dans les relations sociales, dans l'éducation de la femme et, pour tout dire en deux mots : harmonie de tous entre la conduite et les croyances religieuses.

Que l'on veuille bien remarquer que je ne fais pas ici un tableau d'imagination, mais que c'est bien en réalité une page de l'histoire religieuse de mon pays catholique que je vais écrire.

1o. *Harmonie entre le curé et ses paroissiens.*

L'esprit de foi nous faisait comprendre que le prêtre est et doit être regardé, dans une paroisse catholique, comme étant l'*homme de Dieu*, et selon ce que dit St. Paul, comme étant le *ministre et le représentant de Jésus-Christ et comme le dispensateur des mystères de Dieu*. C'est par lui que la paroisse est dirigée dans la voie qui mène au ciel, par la prédication; par le saint sacrifice de la messe, par l'administration des sacrements. C'est le pasteur des brebis qui appartiennent à la sainte Église Catholique, dans une paroisse. Ceux qui écoutent sa voix, écoutent la voix de Jésus-Christ.

On comprenait ces grandes vérités, dans nos campagnes. Aussi tous étaient soumis à cette voix du pasteur, toujours obéie et respectée. Quand un désordre menaçait de troubler la paix religieuse de la famille paroissiale, un seul avis du Curé suffisait toujours pour le faire cesser.

On se rappelle comment furent reçus, dans la paroisse de l'Islet et ailleurs, certains hommes qui y étaient venus pour semer l'*ivraie* des mauvaises doctrines parmi notre population. Cette obéissance à la voix des curés de la campagne nous a, jusqu'à ce jour, préservés du deshonneur religieux de l'établissement de sectes protestantes dans nos campagnes du diocèse de Québec. Je dois consigner ici ce témoignage à la louange de ceux pour qui j'écris.

Dans ces jours où l'esprit de foi unissait la paroisse à son curé, en parlait-on légèrement et sans respect? Jamais. La foi disait du curé : *Celui qui vous méprise, c'est Jésus-Christ qu'il méprise.*

Si le curé de la paroisse était écouté et respecté, l'évêque du diocèse l'était bien encore davantage. La foi enseignait au peuple qu'il était le successeur des apôtres de Jésus-Christ. Sa visite, dans une paroisse, était donc une grande fête, mais une fête toute religieuse. Si l'Esprit Saint nous dit de *préparer notre âme à la prière*, si nous voulons la bien faire, le même Esprit enseignait à la paroisse catholique qu'il faut aussi préparer son âme, si l'on veut recevoir les effets religieux de la visite de son premier pasteur. On se préparait donc à la visite épiscopale par le recueillement et la prière.

Aussi, quand l'évêque diocésain visitait nos populations de la campagne, quels salutaires effets sa visite ne produisait-elle point sur les âmes? avec quel respect religieux n'était-il pas reçu?

Quelle est la personne, âgée seulement de quarante ans, qui n'a point vu tous les habitants d'une paroisse, réunis auprès de l'église, recevant leur vénérable évêque, en silence, recueillis et portant sur leurs visages les signes du respect le plus profond. Oh! quelle joie pour les saints anges-gardiens à la vue de cette population tombant à genoux pour recevoir la bénédiction épiscopale, que nos bons habitants regardaient et recevaient comme celle de Jésus-Christ.

Avait-ils raison, dans cet acte de foi, accompagné d'aussi saintes préparations? Oui, ils avaient grandement raison, parce qu'ils croyaient fermement à cette parole du divin Sauveur, adressée à ses envoyés : *En entrant dans une maison, dans une paroisse, dans une famille, saluez-la en disant : que la paix soit dans cette maison, dans cette paroisse, dans cette famille. Et le Dieu de paix, d'union, de charité bénissait la paroisse, et les grâces qui avaient accompagnées la visite épiscopale devaient une nouvelle source de bénédiction pour elle.*

Voilà bien l'esprit catholique, l'esprit de foi, l'esprit de celui qui a dit : *Quiconque reçoit en mon nom un petit enfant me reçoit ; et quiconque me reçoit, ne me reçoit pas, mais celui qui m'a envoyé.* Et encore : *Celui qui reçoit un prophète en qualité de prophète, recevra la récompense du prophète ; et celui qui reçoit un juste en qualité de juste, recevra la récompense du juste.*

20. Harmonie entre le père et les enfants.

L'harmonie religieuse résulte de l'accord des volontés pour le bien. Dans la famille catholique, l'harmonie, c'est l'union de la volonté des enfants avec la volonté des parents, pour tendre à un but commun ; celui du bien spirituel de la famille. La famille va bien, quand elle tend vers la fin que la religion lui propose. Cette fin n'est autre qu'un bonheur éternel.

Pour réaliser cette fin, la plus importante comme la plus essentielle, Dieu a donné à la famille catholique des parents sanctifiés par la réception d'un grand sacrement, comme saint Paul appelle le sacrement de mariage. Ce grand sacrement confère aux pères et aux mères une espèce de sacerdoce, dont la dignité, égale, dans les desseins de Dieu, celle dont le prêtre est revêtu. Aussi, l'auteur du livre de l'Écclésiastique a dit : *Écoutez, enfants, les avis de votre père, et suivez-les de telle sorte que vous soyez sauvés. Car Dieu a rendu le père vénérable aux enfants, et a affirmé sur eux l'autorité de la mère.* Saint Paul a dit également : *Vous, enfants, obéissez aux pères et mères, en ce qui est selon le Seigneur, car cela est juste. Honorez votre père et votre mère ; c'est le premier des commandements auquel Dieu ait promis une récompense.*

Cette récompense, l'esprit de foi nous l'a fait connaître : C'est une longue vie, une vie heureuse, une vie accompagnée de toutes les bénédictions du ciel, suivant cette divine parole : *l'enfant qui honore sa mère est comme un homme qui amasse un trésor. Celui qui honore son père jouira d'une longue vie, en ce monde et surtout en l'autre, puisque le texte Sacré dit : qu'il sera sauvé.*

Voilà ce que croyaient alors les enfants et ce qu'ils croyaient, ils le mettaient en pratique. Ils étaient donc obéissants, parfaitement obéissants à leurs parents. Dans nos campagnes, chaque famille était donc semblable à une petite communauté religieuse, dirigée par le père et la mère catholiques, dans la paix et la crainte du Seigneur. Point de révolte, point d'opposition de la part des enfants contre la volonté des parents.

Sur ce point, j'en appelle aux grands-pères et aux grand-mères de notre population des campagnes. Voyait-on alors des enfants en révolte contre leurs parents ? En voyait-on les contredire, se moquer d'eux, leur désobéir ouvertement, scandaleusement ? Si quelqu'un osait le faire, comment était-il regardé dans la famille ? Qu'en disait la paroisse, quand elle en avait connaissance ? Cet enfant de satan n'était-il pas regardé comme un autre Lucifer révolté contre Dieu ?

Qu'on me permette de rapporter ici deux faits, dont j'ai été témoin dans ma jeunesse. Le premier nous montrera l'autorité paternelle honorée, et le second, cette même autorité outragée, en présence de toute une paroisse. Celui-là était le triomphe de l'esprit de Dieu sur l'esprit du mal ; et celui-ci, le triomphe de l'esprit du démon sur l'esprit de Dieu. J'ai raconté ces faits du haut de la chaire, mais pour qu'on ne les oublie jamais, je crois devoir les consigner ici. Puisse le dernier inspirer une juste terreur à tous les enfants qui seraient tentés de se révolter contre l'autorité de leurs pères et mères.

C'était un dimanche pendant l'été. Toute la paroisse était réunie à l'église. En se tournant vers le peuple pour faire le prône, M. le curé de la paroisse aperçoit deux grands jeunes gens en dehors de la porte de l'église, plus que suffisamment

grande pour contenir toute la population. Il les avertit d'entrer dans l'église ; les jeunes gens n'en font rien. Le curé retient son avertissement ; ils n'obéissent point.

Les pères de ces jeunes gens étaient dans l'église. Voyant que leurs enfants n'avaient pas obéi à l'injonction du curé, ils se levèrent debout, et l'un des deux se dirige vers la porte de l'église, et revient bientôt tenant par la main son enfant, qu'il conduit auprès de la balustrade, qui sépare le chœur de la nef, et lui dit de se mettre à genoux. L'enfant obéit et se met à genoux. A ce moment, des larmes d'admiration coulent de tous les yeux. J'ai vu ce grand jeune homme à genoux, la tête penchée en avant : il pleurait aussi lui ; à ce spectacle, toute la paroisse tomba à genoux, comme pour remercier Dieu de cette grande victoire sur l'esprit d'orgueil. Aussi c'était beau ! Car Dieu était loué, la paroisse édifiée, le démon confondu, l'autorité paternelle glorifiée. Encore une fois, c'était admirable !

Ce héros de la piété et de l'obéissance filiale demeura à genoux, pleurant toujours, jusqu'à la fin de la messe, comme pour donner aux anges le temps de chanter à plusieurs reprises le cantique de l'enfant Jésus venu dans une étable pour obéir à son père : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté (obéissants).* Et le bien aimé du divin enfant de la crèche adressait, ce semble, à ce même jeune homme ces paroles de sa première Épître : *Je vous écris, jeunes gens, parce que vous êtes forts, que la parole de Dieu demeure en vous, et que vous avez vaincu le malin esprit, le roi de tous les enfants d'orgueil, comme dit le saint homme Job.*

Pendant cette scène touchante, une autre bien différente avait lieu. Le père de l'autre jeune homme était aussi parti pour aller vers son enfant, demeuré impassible à la porte de l'église. Il n'y avait que quelques minutes qu'il parlait à son fils, lorsque toute l'assemblée des fidèles entendit cet enfant de satan dire à son père d'une voix insolente : *non, non, père, je n'entrerai pas ! !*

À ce mot de révolte satanique, toute la paroisse à genoux avec l'autre jeune homme, se leva subitement, dans un frémissement d'horreur, et des cris de terreur montèrent vers le ciel, comme un protêt solennel contre l'audace de ce malheureux. Le jeune révolté tourna le dos à l'église et à son père, et s'éloigna.

Le père outragé, revint à sa place, le visage abattu, les yeux baissés, et tomba anéanti dans son banc. Satan avait remporté la victoire, et l'enfer hurlait : *gloire à toi, Lucifer, chef des révoltés, tu as vaincu l'enfant chrétien. Désormais il sera ton partage.* C'était à faire mourir de douleur. Tous les fidèles étaient consternés. Cette dernière scène avait remué trop profondément les âmes pour permettre au curé de parler. Il continua la messe.

La messe finie, le père de l'enfant de l'obéissance, alla le prendre par la main, et le ramena au milieu des autres jeunes gens de la paroisse qui, à sa vue, demeurèrent muets d'admiration.

Le père glorieux reçut les félicitations de toute la paroisse. Il recevait la gloire qui lui était due pour avoir bien élevé son enfant, suivant cette parole de Salomon : *Celui qui instruit son fils, y trouvera la joie, et il sera glorifié en lui au milieu de ses proches.*

Quant à l'autre père, il demeura dans l'église avec sa femme et ses autres enfants ;..... pour pleurer. Dieu leur avait ôté la pensée de s'occuper de l'enfant rebelle. Il l'avait abandonné à celui qu'il venait d'imiter, dans sa révolte. Vous allez le comprendre.

(A continuer.)

AL. MAILLOUX, Ptre., V. G.

Mœurs des Lapins.

Plus stupide en apparence que le lapin, le lièvre se contente d'un gîte à la surface du sol, il y dépose ses petits; mais la hase sait changer sa progéniture de place si quelque ennemi semble vouloir troubler sa tranquillité. Le lapin, au contraire, se creuse des terriers pour y passer le jour en assurance et y faire sa nichée, nichée que la lapine ne sait pas transporter dans un autre lieu, quelque danger qu'elle court et quelque mal placée qu'elle soit.

Il y a, au dire des chasseurs, une antipathie naturelle entre ces deux espèces de rongeurs. Plus tort que le lapin, le lièvre livre bataille et la chasse jusqu'à ce qu'il reste maître de la localité qu'il a adoptée. Réduits tous deux en esclavage, cette antipathie ne fait qu'augmenter; elle est cause de la difficulté qu'il y a à obtenir des races mixtes de ces deux espèces du genre *Lepus*. Je dis difficulté, et non impossibilité: les *Leporidae* dont on a tant parlé ces temps derniers étant un méis de ces deux espèces.

Pour pratiquer son terrier, le lapin choisit un terrain à l'abri des inondations et, autant que possible, sur le versant méridional ou oriental d'une colline, jamais ou très-rarement dans les plaines. Lorsque le coteau est de nature calcaire ou argileuse, un peu caillouteuse, traversé de nombreuses racines d'arbres, le lapin y multiplie à l'infini, et quelque ennemi qui conspire à sa perte, il s'y reproduit indéfiniment. Entre les communes de Septême et de Oytier (Isère), existe une colline couverte de taillie et tapissée, sur son versant sud-est, d'une épaisse pelouse composée de plantes aromatiques, de délicates graminées, de quelques légumineuses. Ce côté-là est perforé, je dirai même criblé de terriers, où les lapins se multiplient encore beaucoup trop malgré l'activité des cultivateurs et des chasseurs, qui leur livrent une guerre continue; mais malgré les chats du village du Péage, chats s'élevant de génération en génération à aller dans les terriers chercher les lapereaux.

En creusant son terrier, le lapin travaille presque exclusivement dans les endroits un peu pierreux, où la terre n'est pas trop compacte ni trop légère, parce que, dans le premier cas, la besogne serait trop pénible, et, dans le second, il serait trop souvent arrêté par des éboulements de terrain que son instinct prévoit. Ces petits labyrinthes sont toujours disposés en zig-zag et ont tous plusieurs issues; ils se bifurquent et se multiplient à l'infini.

Quelques jours avant de mettre bas, la lapine abandonne secrètement le terrier commun et va dans des lieux écartés, à côté d'un arbre, d'un rocher, d'une muraille, creuser un trou d'un mètre de profondeur environ, ordinairement coudé, rarement droit, toujours dirigé obliquement et sans issue; le fond de ce trou est évasé et circulaire. Son but, en agissant ainsi, est de soustraire sa jeune famille aux atteintes du mâle.

Une fois cette petite galerie creusée, la lapine y transporte des débris végétaux

qu'elle sentre avec les dents et dont elle tapisse le fond de ce terrier, laissant au sommet une petite ouverture. Cette charpente de nid faite, l'intérieur en est tapissé par du poil duveteux que la mère s'arrache elle-même de dessous le ventre et principalement autour des mamelles: ce poil constitue aux petits un lit moelleux et chaud les mettant à l'abri du froid et de l'humidité qui leur sont très-funestes.

Ce berceau préparé, la femelle entre dans son terrier, en ferme l'entrée de dehors en dedans avec des débris de feuilles, d'herbe, de chaume mélangés d'une partie de la terre provenant du terrier lui-même: c'est ce que les chasseurs appellent *fourre*; puis, toutes ces précautions prises, la lapine attend que le moment de se mettre à l'œuvre soit venu.

Lorsque la laim la force à aller chercher quelque aliment, la lapine quitte son terrier, mais en sortant elle en ferme l'entrée, — cette fois de dedans en dehors, — et, pour mieux la dissimuler, elle pousse devant une certaine quantité de terre provenant de son terrier, qu'elle détrempe de son urine, puis elle se vautre dessus; quelquefois même elle fait quelques crottins dessus. Tant que les petits sont faibles et n'y voient pas, l'entrée du nid est fermée hermétiquement; mais, lorsqu'ils commencent à ouvrir les yeux, alors on remarque vers le bord supérieur une petite ouverture par laquelle le jour et l'air pénètrent, qui s'agrandit de plus en plus à mesure que les jeunes deviennent plus forts, et cela surtout quand il fait chaud.

Son premier appétit satisfait, la lapine rentre auprès de sa nichée. Quand le moment de les allaiter est venu, elle place son ventre à l'ouverture supérieure de son nid, — ouverture qu'elle a préalablement soignée d'agrandir assez pour que tous ses petits soient découverts. Les lapereaux, guidés par leur instinct naturel, se retournent vivement, se placent sur le dos et, sautant comme si un ressort se détendant les lançait, ils saisissent plus ou moins promptement, — suivant leur force et leur vigueur, — une des mamelles de leur mère.

Fixés et comme suspendus aux mamelles de leur nourrice, les lapereaux s'y attachent si fortement que, si elle est dérangée par quelque chose, ils sont entraînés de leur nid et, comme la mère ne sait pas les y replacer, il n'est pas rare, — surtout s'ils sont encore jeunes, — que, ne sachant pas retourner dans leur petit berceau, ils meurent de froid sur le sol qui les entoure.

L'allaitement des lapereaux dure vingt à trent-cinq jours. "L'heure à laquelle la mère se rend auprès de ses petits, dit un auteur moderne, est encore inconnue. Des observateurs ont eu la patience, par un beau clair de lune, d'aller faire sentinelle quelquefois jusqu'à minuit pour pouvoir constater ce fait; d'autres ont placé des bâchettes en croix sur l'entrée du nid et ils les ont trouvées dans la même disposition toute la journée et même une partie de la nuit. D'après cela, ajoute le zoologiste, il serait à supposer qu'elle ne s'y rend que vers la matinée."

A mesure que ces petits êtres grossissent,

la sphère qui formait leur nid se dilate peu à peu, s'ouvre et, après une vingtaine de jours, elle ne forme plus qu'une surface plane sur laquelle les jeunes animaux s'exercent à faire quelques mouvements, puis reviennent, se serrant les uns contre les autres pour se tenir au chaud. C'est à cette époque de leur vie que la mère leur apprend le signal du *sauve qui peut*, du *garde à tous*, signal qui consiste en un coup de pied sec et violent frappé sur le sol, et qu'elle donne dès que le moindre péril menace sa famille.

Au bout de vingt-cinq à trente jours d'une semblable éducation physique et morale, après ces quelques semaines de sollicitude continuelle et de dévouement, la mère, choisissant un moment de beau soleil, quitte sa retraite et, en se faisant accompagner de sa nichée, sort sur la pelouse voisine, sur laquelle sa progéniture s'ébat et sautille. Le père de ces jeunes êtres vient alors faire leur connaissance, caresse chacun d'eux, les lèche, les prend entre ses pattes, leur lisse le poil et, ce premier devoir accompli, va témoigner sa satisfaction à la mère.

Cette promenade se renouvelle souvent. La mère apprend à ses petits à manger de l'herbe et, toujours sur le qui-vive, au moindre bruit, à la moindre feuille qui bouge, cette gardienne vigilante frappe du pied et ses enfants se précipitent d'un bond dans le trou d'où ils sont sortis.

Cet apprentissage, cet exercice duré quelques jours; ce n'est que lorsque les lapereaux peuvent déjà manger seuls et se passer de son lait que leur mère les conduit dans le terrier de la famille, où le père leur renouvelle ses caresses.

(A continuer.)

ANNONCES.



DISTRICT DE UN Terme ou Session KAMOURASKA. U de la Cour du Banc de la Reine, tenant juridiction criminelle pour le district de Kamouraska, sera tenu au Palais de Justice, à St. Louis de Kamouraska, JEUDI, le CINQUIEME jour d'AVRIL prochain, à NEUF heures du matin.

Je donne, en conséquence, avis à tous ceux qui veulent agir contre des prisonniers détenus dans la Prison commune de ce District, qu'ils soient alors et là présente pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste; et je donne également avis à tous Juges-de-Paix, Coronaires, Connétables et Officiers de la Paix; dans et pour le District susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leur rôles, indictements et autres documents pour faire ce qui, dans leurs différentes charges, doit être par eux fait.

V. TACHÉ, Shérif.

31 mars 1866.

CORPORATION
DU
COMTÉ DE MONTMAGNY.

UNE Session générale et trimestrielle du Conseil Municipal du Comté de Montmagny, tenue en la paroisse de St. Thomas, dans le comté de Montmagny, en le village de Montmagny, dans la Halle lieu des séances ordinaires, Mercredi le quatrième jour du mois de Mars, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit-cent-soixante et six, conformément aux dispositions de l'Acte Municipal du Bas-Canada de 1860 et de ses amendements.

A laquelle Session sont présents James Oliva, écuyer, maire de la corporation du village de Montmagny; Etienne Boulet, écuyer, maire de la corporation de la paroisse de St. Thomas; Jacques Olivier Carboneau, écuyer, maire de la corporation de la paroisse de l'Assomption de Berthier; Léonard Martineau, écuyer, maire de la corporation de la paroisse de St. François de la Rivière du Sud et Jules Bouffard, écuyer, maire de la corporation de la paroisse de St. Paul, du township de Montminy.

Lesquels dits maires formant un Quorum du Conseil présidé par le dit James Oliva, écuyer, Préfet du dit Conseil.

Le dit Conseil par les présentes ordonne et fait le règlement suivant :

Règlement pour régler la vente des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes, et imposer une taxe sur les personnes en vendant et en détaillant.

1o. Qu'il soit ordonné et statué que le percepteur des droits de l'intérieur pour ce comté de licences pour vendre et détailler des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes, qu'aux personnes ou personnes munies d'un certificat du Conseil Municipal local dans les limites duquel elle ou elles résident.

2o. Que chaque conseil local ne pourra accorder un tel certificat qu'après que la personne ou personnes faisant application pour icelui n'aura payé en les mains de son Secrétaire-Trésorier, en sus de toutes autres sommes qui peuvent être exigées par la loi, savoir :

1o. Pour tenir boutique ou auberge et vendre et détailler des liqueurs spiritueuses vineuses, alcooliques et enivrantes en quantité moindre que trois demiards, la somme de trente piastres courant.

2o. Pour tenir boutique ou magasin pour vendre et détailler des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes à emporter et en quantité moindre de trois demiards à la fois la somme de vingt et une piastres courant.

3o. Pour tenir boutique ou magasin pour vendre et détailler en toute quantité seulement de la bière *ale pale*, de porter, la somme de douze piastres courant.

4o. Chaque Conseil local fixera lui-même le nombre de licences qui pourront être accordées dans ses limites.

5o. Toute somme d'argent payée pour obtenir tel certificat, fera partie des fonds

de chaque conseil local qui l'aura accordé.
(Signé) JAMES OLIVA,
Préfet.

Vraie Copie du Régistre du Conseil Municipal du Comté de Montmagny.
Montmagny, le 23 Mars 1866.

J. S. VALLÉE,
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal
du Comté de Montmagny.

31 mars 1866.



APPROVISIONNEMENT
DES
PHARES

DES soumissions cachetées seront reçues à ce Bureau jusqu'à VENDREDI, le PREMIER jour de JUIN prochain, à Midi, pour un approvisionnement de 850 Gallons d'huile de blanc de Baleine, de la meilleure qualité, pressée à froid, pour les phares Provinciaux, au-dessus de Lachine, un tiers de cette huile devra être de matière première et se maintenir limpide à 30° Fahrenheit, et les deux autres tiers à 34°; le tout sujet à inspection et épreuve avant l'acceptation et de plus à être mesuré s'il est jugé nécessaire.

Toute cette huile devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant cinquante gallons chacun et en très bon ordre; elle devra être livrée au risque du fournisseur, sur tel quai, près du Bassin du Canal Lachine, à Montréal, et à tel jour, le ou vers le 1er de Juillet prochain, qui pourra être fixé dans le contrat.

Des soumissions seront aussi reçues en même temps pour 6,500 gallons d'huile de Charbon, non explosive, de la meilleure qualité, qui devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant de 20 à 50 gallons chacun et qui devra être livrée au risque du fournisseur, au temps ci-dessus mentionné, à Montréal.

Les barils seront fournis par l'adjudicataire et le prix en sera inclus dans celui des huiles.

AUSSI :

UN BATEAU A VAPEUR
DEMANDÉ.

Des soumissions cachetées seront reçues en même temps pour un Bateau à Vapeur qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels (consistant en environ 160 barils d'huile, et 40 tonneaux d'autres articles) aux Phares situés sur le fleuve St. Laurent et sur les Lacs intérieurs, savoir: sur les Lacs St. Louis et St. François, le fleuve St. Laurent, entre Brockville et

Kingston, les Lacs Ontario, Erié, Sainte Claire et Huron et la Baie Georgienne.

L'aide de l'équipage du bateau sera requise pour la livraison des provisions.

Les personnes qui seront chargées par le Département de ces approvisionnements seront reçues à bord, et le vaisseau devra transporter d'un Phare à l'autre tous les articles que la personne en charge indiquera.

Le bateau pourra transporter d'autre fret pourvu que cela ne nuise pas à la livraison convenable des approvisionnements.

On devra mentionner une somme totale pour l'accomplissement de ce service. Toutes autres informations concernant ce transport pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau.

Des soumissions séparées, adressées au sousigné, seront reçues pour chacun de ces services et devront être endossées respectivement : "Soumission pour l'huile de Blanc de Baleine," "Soumission pour l'huile de Charbon," "Soumission pour la livraison des approvisionnements des Phares."

Les soumissionnaires devront donner leurs noms et adresses au long, et fournir la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter cautions et se rendre responsables pour l'exécution du contrat.

Le département ne sera tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN

Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 3 Mars 1866.

SEIGNEURIE
DE
MONT-LOUIS

Le soussigné ayant acquis, pour l'avoir achetée de son père, la Seigneurie de Mont-Louis, située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, dans le district de Gaspé, est maintenant prêt à vendre et à louer les places de pêches et autres lots.

Cette propriété est en franc et commun socage, à un front de onze milles en profondeur; est l'une des meilleures places de pêches sur Saint-Laurent, et la terre y est très propre aux fins de l'agriculture; elle est fertile et l'on ne saurait y trouver une roche.

Il y a une chapelle et un moulin à farine sur la propriété; et une quantité de terre sur les différentes baies et les rivières a été arpentée.

Pour des informations plus détaillées s'adresser à

THOS. FRASER,
Quai des Indes, Québec.

15 mars 1866.

VOIR L'ANNONCE DE

B. K. BLISS,

à la quatrième page.

NOUVELLES MARCHANDISES.

ETOFFES à Robes, Etoffes à Jupons, Chapaux en satin, en velours et en feutre, pour dames, Plumes pour chapeaux, Garnitures pour manilles, Réssilles et Epingles pour cheveux.

GILETS et Vestes au tricot pour messieurs, Gilets et Vestes pour dames, Manchons et Victorines en laine, Echarpes, Nouvelles Cravattes en soie et en laine, Echarpes au tricot, Mitaines et Gants d'automne et d'hiver.

DRAPS de Moscou, Drap de Castor, Drap double et triple foulé, Molleton, Drap de Pilotis, Draps pour mantilles, Whitneys noirs et de couleurs pour mantilles, Tweeds d'Ecosse, Tweeds du Canada, Casimirs.

COUVERTURES de laine, Couvertures de laine noire, Couvertures blancs et de couleurs, Couvertures de voyages, Flanelles de fantaisie, Carisets, Serges, etc.

PARDESSUS Sibériens avec semelles feutre, Bottines de feutre avec semelles en caoutchouc, Souillers de caoutchouc, Souillers jaunes et noirs d'original.

PALETOTS et Surtouts d'automne et d'hiver, Habits d'automne, Pantalons et Vestes, Chemises de flanelle de fantaisie Frocs et Caleçons de laine et mérinos, Casques de pelletteries, Vêtements pour messieurs faits sur commande par les meilleurs tailleurs.

En vente chez

A. HAMEL et FRÈRES,
1er nov. 1865. Québec, Rue Sous-le-Fort.

J. B. C. HEBERT,

ET
J. ANOTIL,
Notaires et Agents,

TUENNENT leur Bureau, à QUEBEC,
No. 16, rue STE. FAMILLE (Côte de Lery), Haute-Ville.

E. BAZARETTI,
MARCHAND DE TABAC

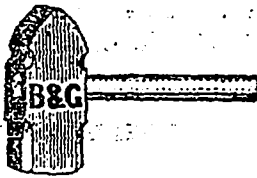
No. 39, Rue du Pont (Craig), St. Roch,
QUEBEC,

IMPORTATEUR de Tabac en feuilles, en torquettes et en poudre—Allumettes—Pipes en bois et plates—Tubatières, etc. Aussi, Parfumeries, telles que huiles, graisses, etc.—Brosses, peignes, savons.—Un grand assortiment de papier à écrire, cartes, chapelets, croix, livres de prières, etc. A vendre à bon marché.

J. P. GENDRON,
Marchand-Horloger,

No. 9 Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.
16 novembre 1865.



M. BÉLANGER & GARIÉPY

ONT l'honneur d'annoncer au public, et aux membres du Clergé en particulier, qu'ayant agrandi de beaucoup, leur établissement, ils ont en même temps importé, et reçoivent chaque jour d'Europe quantité d'objets nouveaux dans leur branche de commerce consistant en Services de table en argent—Coutellerie de Rodgers—Ustensils de ménage—Quincaillerie, etc.

Un nouveau choix de Lustres à Gaz, à l'huile de Charbon, particulièrement pour l'usage et l'ornement des Eglises.

Ces Messieurs ayant pris des arrangements exprès avec les principales maisons de commerce d'Angleterre, offrent d'importer à commission toute commande qu'on voudra bien leur confier et cela sous un très-court délai.

Les Cultivateurs trouveront chez eux les ferrures dont ils ont besoin, et tous les instruments nécessaires à leurs travaux.

Québec 9 1/2, rue La fabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

F. A. ST. LAURENT
IMPORTATEUR DE QUINCAILLERIE

FRANÇAISE, ANGLAISE, ALLEMANDE
ET AMERICAINE,

No. 6, rue et faubourg St. Jean
QUEBEC.



F. A. St. L. a constamment en mains :

Ferronneries de tous genres, Ferrures de maisons, Outils pour les ouvriers, Glaces de miroirs, Couleurs sèches et à l'huile, Vitres, Mastic, Huile pour peinture, Pinceaux, Brosses, Ferblanc, Tôle, Pistolets, Fusils, Poudre, Plomb, Capsules, etc.

Les Cultivateurs trouveront aussi à ce magasin un assortiment complet d'instruments pour l'agriculture.

↔ A vendre en gros et en détail. ↔

MARCHAND - EPICIER.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'ayant un assortiment considérable d'Épiceries fraîches, de Vins et Liqueurs de toutes sortes, est prêt à satisfaire toutes commandes qui pourraient lui être faites par écrit ou autrement. Il en fera l'expédition, par le Grand Tronc ou les Bateaux-à-vapeur, sous le plus court délai.

JOSEPH LACHANCE,
No. 3, rue Sous-le-Fort et No 3, sur l'ancien marché, B.-V., Québec.

Formation de société.

L'ATELIER de RELIURE de M. G. A. HIANVEU-LAFRANCE récemment commencé au no. 20, rue St. Nicolas, (Palais), sera désormais continué au no. 11, rue St. Joseph, Haute-Ville, sous les noms et raisons de LAFRANCE et LEMIEUX.

LAFRANCE & LEMIEUX,

RELIEURS ET RECOLEURS,

No. 11, rue St. Joseph. Haute-Ville.

INFORMENT leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir un ATELIER DE RELIURE au no. 11, rue Saint-Joseph, Haute-Ville, et qu'ils espèrent, par leur ponctualité à exécuter les commandes qui leur seront faites, mériter la confiance et le patronage du public.

La nouvelle société se présente devant le public avec les meilleures garanties et recommandations. M. Ambroise Lafrance a été pendant dix-sept ans contre-maître à l'atelier de reliure si bien connu de M. Desbarats, et M. Théséphore Lemieux a été neuf ans chef d'atelier de reliure de M. Léger Brousseau, ateliers dont sont sortis tant d'élégantes pièces de reliure.

L. et L. exécuteront aussi à leur atelier, des Livres Blancs de toutes sortes, Registres de comtés et de paroisses, etc., etc.

1er mars, 1866.

A LOUER

LE MOULIN A FARINE de St. Roch des Aulniets. S'adresser au soussigné, à Ste. Anne de la Pocatière.

ELIZÉE DIONNE.

1er février 1866.

VIN DE MESSE.

LE soussigné désire attirer particulièrement l'attention des Messieurs du Clergé sur son assortiment de VINS DE MESSE de première qualité qu'il vend à des prix très-réduits.

JOS. O. MATTE,

No. 78, Rue et faubourg St. Jean, Québec.

Seul Agent à Québec.

M. Jos. O. Matte ayant bien voulu se charger de l'agence de la Gazette des Campagnes, est autorisé à recevoir les argentés dus par nos abonnés de Québec et des paroisses environnantes.

FIRMIN H. PROULX, Propriétaire

N. GAUTHIER,
NOTAIRE,

TIENT son Bureau à MONTMAGNY, près de l'Eglise.

CHOIX DE FLEURS

RARES ET MAGNIFIQUES,

MEILLEURS LEGUMES, ETC.

B. K. BLISS,

Importateur et Cultivateur de graines de fleurs et autres plantes,

SPRINGFIELD, MASS., U. S.,

Désire attirer l'attention des Cultivateurs sur son assortiment varié et étendu de graines de légumes, fleurs, etc., tant d'Europe que des Etats-Unis, leur qualité ne pouvant être surpassée, et qu'il offre à des prix réduits.

Empressez-vous de vous procurer son nouveau

CATALOGUE ILLUSTRÉ DE FLEURS

ET LE

Guide pour la Culture des Fleurs et des Légumes.

La onzième édition, avec un supplément pour 1866, augmentée et corrigée, contient au-delà de 100 pages de matière imprimée, ornée de nombreuses gravures, et renferme une liste avec la description de plus de 2000 espèces de fleurs et de végétaux; aussi une description des plantes les plus nouvelles et offertes pour la première fois dans ce pays, avec la manière de les cultiver.

De plus, au-delà de 100 variétés de Géranium Métis Français, ainsi que d'autres bulbes de plantes d'été. Il a été ajouté à cette liste quelques variétés choisies de raisins, fraises, framboises, etc.

Cette publication contient beaucoup de renseignements sur la manière de jardiner, qui seront aussi utiles à l'amateur expérimenté qu'à celui qui pour la première fois se livre au jardinage.

Une copie du Catalogue et du Guide pour la culture des fleurs et des légumes sera envoyée (sans frais de poste) à tous ceux qui feront parvenir, par lettre affranchie, 25. cents au soussigné.

31 mars 1866.

B. K. BLISS, SPRINGFIELD, MASS., U. S.

ENCORE DES RETARDATAIRES!!!



Nous prions les abonnés retardataires de vouloir bien payer leur abonnement dans le cours de ce mois. Aucune raison ne peut justifier un retard, surtout dans un temps où les produits agricoles se vendent à des prix très élevés. Espérons que chaque cultivateur s'empressera de payer son abonnement à la *Gazette des Campagnes*.

Les abonnements datent du 1er de Novembre et du 1er de Mai. Les avis pour discontinuation doivent être adressés à ce Bureau, par écrit, un mois avant l'expiration de l'abonnement. Les arrérages, s'il y en a, doivent alors être payés. Ceux qui refuseront la *Gazette des Campagnes* au Bureau de Poste sans avoir payé leur arrérages seront sensés continuer l'abonnement jusqu'à parfait paiement.

FIRMIN H. PROULX,

Propriétaire-Gérant.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC
District de Québec.

DÉPART ET ARRIVÉE DES CHARS

De la Pointe à la Rivière-du-Loup.

STATIONS.	Aller	Retour
POINTE LEVI	10-00 AM	3-55
Hadlow	10-10	3-45
Chaudière Junction	10-30	3-22
St Jean Chrysostôme	10-43	3-07
St Henri	11-00	2-50
St Charles	11-26	2-25
St Michel	11-45	1-50
St Valier	11-58	1-37
St François ou Berthier	12-15 P M	1-18
St Pierre	12-30	1-05
ST THOMAS	12-48	12-48
Cap St Ignace	1-10	12-08 P M
L'Anse à Gile	1-20	11-58
L'ISLET	1-33	11-46
	1-50	11-31
Trois Saumons	2-03	11-21
St Jean Port Joli	2-20	11-04
Elgin Road	2-32	10-51
St Roch	2-46	10-38
STE ANNE	3-09	10-15
Rivière Ouelle	3-29	9-56
St Denis	3-46	9-39
ST PASCAL	4-03	9-22
Ste Hélène	4-23	9-02
St André	4-33	8-52
St Alexandre	4-43	8-39
Chemin du Lac	5-03	8-19
RIVIERE-DU-LOUP	5-23	8-00 AM

C. J. BRYDGES,

Directeur-Gérant.

A. S. MACBEAN,

Surintendant local.

**GRAINE DE TABAC
CONNECTICUT
A LARGES FEUILLES.**

NOUS avons reçu une certaine quantité de graine du Grand Tabac du Connecticut. Celui de qui nous l'avons reçue, a obtenu le premier prix à l'Exposition de cet Etat. Ceux qui désirent s'en procurer devront se hâter, car nous croyons que la petite quantité que nous possédons sera bientôt épuisée.

Prix: une once, 1 écu (50 cts). Ceux qui nous feront tenir 15 cts. en estampiles, recevront un paquet de cette graine de tabac par le retour de la malle.

➔ Nous insérerons, au prochain numéro, une liste des graines qui sont en vente à l'Imprimerie de la *Gazette des Campagnes*, et que nous venons de recevoir.

FIRMIN H. PROULX.

31 mars 1866.